



PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION

ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

- Séance du 16 mars 2017 -

Etaient présents :

Mme DUBOUILH, Mme DURRANS, M. FRÖHLICH, M. LAPAIRE, Mme OLLIER, M. BALLESTA, Mme DUFEAL, M. LE BOURDONNEC, Mme MALTONE, M. PEROT, Mme RACHMUHL, M. ARCELIN, M. HAUQUIN, Mme RAHOU, Mme GONFOND, Mme JOUIN, M. LALUQUE, M. PUISSET, Mme SALAS, M. WEST.

Etaient représentés :

M. CORMERAIS, M. LAMPROPOULOS, M. ORTEL, Mme PORTES, M. PUGET, Mme LEBRAUD, M. AMIEL, M. BOUDET, M. CITRAIN, Mme CLAVEL, M. GIREAUD-LEMOINE, Mme GUEUDELIN, Mme MARTINEZ, M. HARRIET, Mme VERGES, M. RICHARD, Mme ROUX-LABAT.

Etaient invités :

Mme CAILLOT, Mme CARRIBON, M. DIOP, Mme MIRAS, M. PIALOUX, M. VALAT.

M. Ballesta ouvre la séance à 9H15.

I/ PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 26 JANVIER ET 23 FÉVRIER 2017

M. Arcelin remercie M. Valat d'avoir pris en compte sa remarque concernant la mise à disposition des documents de séance sur le BV lors de la précédente CFVU.

En l'absence d'autres remarques, M. Ballesta propose de passer au vote du procès-verbal de la séance du 26 janvier 2017.

Résultat du vote :

Votants :	37
Suffrages exprimés :	37
Pour :	35
Abstention	2

➡ **La CFVU valide le procès-verbal du 26 janvier 2017.**

En l'absence de remarques, M. Ballesta propose de passer au vote du procès-verbal de la séance du 23 février 2017.

Résultat du vote :

Votants :	37
Suffrages exprimés :	37
Pour :	35
Abstention	2

➤ **La CFVU valide le procès-verbal du 23 février 2017.**

II/ CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2017/2018

Le projet de calendrier est consultable en annexe du procès-verbal.

M. Ballesta signale que ce calendrier est le résultat de 3 séances de travail du bureau de la CFVU. Ce projet de compromis illustre les choix et renoncements auxquels le bureau a dû se résoudre.

Le bureau a pris en considération de fortes contraintes tant endogènes qu'exogènes :

- le positionnement des vacances de Noël du 23/12/2017 au 07/01/2018 combiné à une fin des enseignements du semestre 1 au 15/12. La semaine du 18 au 22/12 se trouvant alors "flottante", c'est-à-dire non consacrée à un temps d'enseignement ou d'évaluation ;
- la présence de 4 jours fériés pendant la session d'examens du 2nd semestre (contre 2 en 2016);
- le temps nécessaire aux corrections de copies à l'issue de la session 1 du semestre 2 et de la session de rattrapage;
- le temps nécessaire à l'élaboration du calendrier de la session de rattrapage (mise en œuvre du surbooking et prise compte de la diversité des publics);
- les 2 semaines règlementairement imposées entre la convocation aux examens (01/06) et le début de la session de rattrapage (18/06).

Le bureau s'est également attaché à préserver le bornage de l'année universitaire comprenant :

- une semaine de rentrée du 04 au 08 septembre considérée comme essentielle pour l'intégration des étudiants et pour leur affectation dans les groupes de TD;
- une fin de la session de rattrapage au 30 juin pour favoriser l'emploi saisonnier des étudiants et assurer une publication des résultats de la session avant le 14/07.

En outre, le bureau a souhaité proposer des congés universitaires coïncidant avec ceux des autres établissements du site avec lesquels l'UBM partage des formations, principalement l'UB et l'UPPA¹.

Pour répondre à l'ensemble de ces contraintes et parvenir à un calendrier soutenable, le bureau a fait le choix de :

- renoncer à l'intégration d'une 13^{ème} semaine au semestre 2;
- Débuter les enseignements du semestre 2 au 15/01/2017 pour placer 12 semaines pleines avant les vacances de printemps.

Le positionnement du début du semestre 2 au 15/01 se trouve lui-même subordonné à une migration d'une partie de la session d'examen de la 1^{ère} session du 1^{er} semestre (3 jours) du 20 au 22/12/2017.

Parallèlement, le bureau a porté son attention sur le type d'épreuves à organiser durant cette phase anticipée.

¹ Université de Bordeaux et Université de Pau et des pays de l'Adour

Enfin, il est rappelé que les formations devront impérativement revoir à la baisse le nombre d'épreuves proposées à chaque session afin de garantir la viabilité des sessions d'examens.

M. Arcelin évoque les problèmes financiers et organisationnels que peuvent engendrer deux convocations pour les étudiants dispensés.

Il souligne son inquiétude et celle des collègues face à l'organisation des 250 oraux en 5 jours pour l'UFR Langues sachant que la répartition des oraux ne pourra se faire qu'une fois le calendrier des écrits établi.

Mme Carribon répond que certains dispensés sont déjà obligés de se présenter deux fois, pour les écrits et les oraux. Pour les salariés, il est peut-être plus facile d'obtenir des jours de congés en dehors des vacances scolaires.

Sur le total de nos effectifs 2016-2017 en licence, master et DU (hors Agen), les dispensés représentent 831 étudiants soit 9,8% dont 681 en licence (7,5%). Sur ces 681, seuls 57 ont été convoqués en session 1 pour les examens de janvier 2017 (0,6%).

En master, on dénombre 110 dispensés soit 4 % des étudiants.

Elle ne néglige pas les contraintes de la mise en place d'une session anticipée pour ces étudiants mais rappelle que le calendrier doit être fait pour la majorité des étudiants.

Mme Duféal pense que ces chiffres ne reflètent pas la réalité et évoque une dizaine d'étudiants convoqués aux oraux dans sa formation. Elle regrette que l'on ait une vision erronée des étudiants dispensés et de leur profil.

M. Arcelin souligne que les estimations faites par la CAP ne prennent en compte que les chiffres du calendrier Apogée alors que les convocations aux oraux ne se font pas forcément toutes par ce biais.

M. Fröhlich pense également que le nombre de dispensés est supérieur à celui donné. Même si ces étudiants sont peu nombreux, il faut quand même les prendre en compte.

Il remercie M. Valat de la transmission des documents de travail suffisamment en avance.

Il comprend les contraintes qui pèsent sur ce calendrier mais regrette néanmoins que les autres solutions proposées aient été écartées et que la proposition présentée aujourd'hui soit celle de l'équipe présidentielle.

M. Ballesta réfute vigoureusement les propos tenus par M. Fröhlich et indique que ce calendrier est une proposition consensuelle débattue et travaillée dans le cadre du bureau.

Le scénario n°1 qu'il avait proposé pour dégager 13 semaines d'enseignements au semestre 2 a été écarté par le bureau le 16 février parce qu'il bornait la fin de l'année universitaire au-delà du 30 juin.

Il souligne la malhonnêteté intellectuelle de M. Fröhlich sur cette question.

M. Fröhlich souhaite que l'insulte portée à son encontre par M. Ballesta figure au procès-verbal.

Mme Dubouilh porte une appréciation positive sur le travail de réflexion collective mené dans le cadre du bureau CFVU.

Elle craint cependant que les 15 semaines au semestre 1 de la semaine de rentrée à la semaine d'examen, l'absence de respiration entre la session d'examen de janvier et la reprise des cours du semestre 2 s'avèrent éprouvantes tant pour les enseignants que pour les étudiants.

Elle regrette que nous n'arrivions pas trouver une meilleure solution mais souligne que ce calendrier reste la moins mauvaise solution.

A titre personnel, en tant que responsable de formation, elle signale que la pierre angulaire des discussions doit être les MCC. Elle regrette qu'il soit si difficile de comprendre collectivement l'impact de cette question sur le calendrier.

M. Ballesta trouve la mise en cause de M. Fröhlich inacceptable. Si le bureau est contesté dans son travail, il ne voit pas l'intérêt de reconduire les travaux dans ce cadre. Le chevauchement entre la correction des copies et le début des cours est une réalité vécue par les enseignants ces dernières années. Il signale qu'afin de laisser un temps raisonnable à la correction, la seule marge de manœuvre est liée au positionnement des jurys.

M. Lapaire pense que le point de crispation réside dans les 3 jours d'examens organisés en décembre. Il trouve que ce premier semestre, ajouté à la pression liée à l'organisation des jurys de thèse et d'HDR, est terrible. Il craint une multiplication des arrangements individuels de déplacement. Pour concilier l'ensemble des contraintes, il propose de décaler ces 3 jours et de récupérer ce temps entre les deux sessions d'examen au mois de mai.

M. Ballesta rappelle que la période comprise entre les deux sessions d'examens est extrêmement contrainte. Elle inclut des temps incompressibles pour l'organisation de la session 2 (surbooking, prise en compte des tiers-temps, dispensés, AJAC, ...) et le respect du délai réglementaire de convocation aux examens de la session de rattrapage. En mai 2018, la place des jours fériés dans le calendrier augmentera singulièrement la contrainte.

M. Hauquin évoque de riches débats sur cette question lors de réunions de bureau et pense que la solution proposée aujourd'hui est une solution de compromis. Les discussions menées entre collègues lui ont permis de se rendre compte des difficultés d'organisation face à des réalités différentes entre UFR.

Mme Maltone fait entièrement confiance au travail mené dans le cadre du bureau. Elle ne voit pas comment réussir à organiser l'ensemble des épreuves écrites et orales entre le 8 et le 12 janvier sauf en modifiant les MCC et en organisant certains oraux en CC.

M. Ballesta évoque la possibilité d'organiser des épreuves le samedi 13 janvier. Il ajoute que ce calendrier est un pari sur la dynamique annoncée de réduction du nombre d'épreuves écrites.

M. Fröhlich souhaite préciser qu'il ne remet pas en cause la bonne ambiance de travail au sein du bureau mais regrette que la proposition de calendrier portée par la liste Tempo ait été écartée sans véritable concertation.

Il ne s'explique pas pourquoi la session 1 du semestre 1 est organisée en 9 jours d'examens écrits et oraux alors que les deux autres en comprennent 12. Si le pari de la session 1 est tenu il peut également l'être pour la session 1 du semestre 2.

Il propose deux solutions :

- soit une réduction de la période de vacances de Noël,
- soit un report des 3 jours d'examens prévus en décembre sur janvier. Faire débuter le semestre 2 le 22 janvier et limiter la période d'examen de mai à 9 jours.

Enfin, il indique que l'organisation d'oraux avant la fin des cours peut également s'appliquer au mois d'avril ; Les étudiants bénéficiant d'une semaine de révision pendant les vacances de Pâques.

M. Valat prévient que le décalage des 3 jours d'examens prévus en décembre obligerait à organiser les cours du début du semestre 2 sur une demi-semaine. Il rappelle également que toute réduction d'une période de vacances est soumise à l'avis du CT.

M. Ballesta indique qu'un sas de décompression est prévu entre le 16 et le 20 décembre. En ce qui concerne le semestre 2, il souligne le risque accru d'absentéisme à organiser une semaine de cours après les vacances de printemps et rappelle que ce calendrier tient compte aussi des recommandations de Mme LEBRAUD, la responsable du bureau des examens.

M. Fröhlich pense que ce problème de calendrier émanant en partie de contraintes nationales est récurrent et qu'il convient donc d'envisager des solutions pérennes.

M. Valat rappelle notre impératif collectif à réduire le nombre et la durée des épreuves. Il souligne une augmentation mécanique du nombre d'épreuves à chaque nouveau quinquennal (+30 épreuves en janvier 2017) et un nombre d'examens terminaux plus important au second semestre. Ainsi, durant une année universitaire, nous consacrons un semestre complet à l'organisation de l'évaluation des examens. Il informe les membres de la CFVU que les prochaines séances de travail en bureau porteront sur cette question.

Mme Dubouilh souligne que la nature des maquettes, avec un renforcement des mutualisations, entraîne de fait une multiplication du nombre d'épreuves terminales.

Mme Rachmuhl ajoute que la capitalisation des ECUE alourdit aussi le problème.

Mme Duféal rappelle que la mutualisation est inscrite dans l'arrêté Licence de 2011 et évoque une pratique ancienne de mutualisation des oraux de seconde session au sein du département de géographie. Elle salue le travail réalisé sur ce calendrier mais prévient qu'elle votera contre. En effet, si ce calendrier prend partiellement en compte les exigences des étudiants et des BIATSS, elle estime que les grands oubliés de ce calendrier restent les enseignants chercheurs. Elle s'inquiète de l'alourdissement de leur charge de travail notamment au mois de juin (examens de session 2, préparation de l'année à venir, participation à des colloques, ...).

Elle relève l'absence d'inscription dans le document des dates de jury de la session 1, s'inquiète de la fin des épreuves le mercredi 9 mai alors que la remise des notes de semestre 2 est fixée le lundi 14 mai après le pont de l'Ascension..

Enfin, elle voit un fantasme à fixer la fin de l'année universitaire au 30 juin au vu du faible nombre d'étudiants se présentant en session 2 et propose de laisser plus de temps de respiration en la bornant début juillet.

M. Ballesta rappelle que les bornes du calendrier ont fait consensus au sein du bureau CFVU. Il ajoute que les épreuves écrites du semestre 2 sont positionnées en début de session afin de laisser un temps suffisant de correction aux enseignants avant la remise des notes. Enfin, il souligne la satisfaction de certains collègues PRAG face à la mise en place d'une session anticipée d'oraux qui diluerait le temps de la session.

Mme Carribon ajoute que ce scénario envisagé en bureau a suscité la réaction légitime des élus étudiants qui ont mis en avant les contraintes des contrats de travail estivaux. Elle rappelle que cette modification impliquerait également un décalage des dates de jurys et obligerait une proclamation des résultats après le 14 juillet.

Cette solution n'est donc ni satisfaisante pour les étudiants ni pour les enseignants chercheurs, cela réduisant encore le temps consacré à la recherche.

M. Puisset confirme la position des élus étudiants sur le bornage de la fin de l'année universitaire au 30 juin.

Il souhaite que l'engagement pris au sein du bureau de la CFVU quant aux épreuves organisées au mois de décembre soit inclus au vote.

M. Ballesta, en réponse à la question de Mme Duféal sur les dates de jury de session 1, indique que beaucoup de masters ont exprimé des difficultés à tenir leurs jurys aux dates fixées en février. Il souhaite

octroyer plus de souplesse aux responsables de formation afin de penser de manière plus sereine le temps de formation du semestre 1 qui peut déborder sur le début du semestre 2.

M. Valat répond que cette mention ne revêt pas de caractère réglementaire obligatoire mais qu'elle peut figurer à titre informatif.

M. Fröhlich regrette que la fatigue des enseignants ne soit pas assez prise en considération. Il souhaite que la réflexion sur le format des épreuves terminales se fasse avec prudence. Il est important de trouver un juste équilibre entre dimension pédagogique et contraintes calendaires. Il souhaite que l'ensemble de la communauté s'empare collectivement de cette question au sein d'assises.

M. Ballesta rappelle que cette recherche d'équilibre est l'une des prérogatives du bureau. Il ajoute, en outre, que le bureau peut être ouvert à des échanges plus larges.

M. Valat rappelle que le calendrier doit être voté dans les trois premiers mois de l'année civile. Le temps de la réflexion et d'échanges a été respecté puisque les discussions sur cette question ont débutées dès le mois de décembre et trois réunions de bureau ont eu lieu sur cette question.

M. Ballesta ajoute qu'un consensus ayant été trouvé lors de la 3^{ème} séance, la 4^{ème} initialement prévue a été annulée. Il rappelle qu'il est du rôle des représentants élus au bureau de faire émerger les retours des collègues.

M. Fröhlich estime que le cadre du bureau est insuffisant et envisage une conception de la démocratie plus large que celle portée par la liste Culture Montagne.

M. Hauquin pense qu'il est de la responsabilité des élus du bureau et de la CFVU de se positionner pour trouver une solution de consensus acceptable.

M. Ballesta rappelle que toutes les questions qui émergent aujourd'hui ont déjà été posées dans le cadre du bureau et que ses membres ont fait un choix de compromis. Il évoque le nécessaire travail collectif à mener sur les MCC en collaboration avec les responsables pédagogiques.

Mme Maltone reconnaît le travail de conciliation des besoins mené par les membres du bureau. Elle partage toutefois les réticences des collègues et demande de nouveau comment concilier les oraux et les écrits dans la session de janvier dans un délai de 5 jours.

M. Hauquin répond qu'il y aura obligatoirement superposition entre écrits et oraux en UFR Langues.

M. Ballesta dit ne pas pouvoir répondre d'une manière définitive à cette question. Il ne croit pas dans l'impossibilité de faire cohabiter sur deux jours les deux modes d'évaluation, sachant que la proportion entre oraux et écrits se compense entre les différentes formations.

Mme Duféal souhaite que des temps de pause pédagogique soient intégrés au sein des périodes d'enseignement du calendrier en prenant en compte la problématique de disponibilité des salles de cours.

M. Ballesta pense qu'il est du ressort du département ou de l'UFR sur proposition de la commission pédagogique d'organiser ce temps en fonction des objectifs pédagogiques des formations.

Il pense contreproductif d'imposer un temps de pause commun à des formations ayant des réalités extrêmement contrastées (MCC différentes, volumétrie des UE et ECUE, organisation de stages, de voyages d'études ou de travail de terrain, ...).

A ce jour, la seule solution pour offrir un temps supplémentaire serait de remettre en cause le bornage de l'année universitaire.

M. Fröhlich souhaite également qu'une semaine dédiée au temps pédagogique soit envisagée.

Mme Carribon indique que cette question a été le premier point débattu en bureau CFVU. Elle ne voit pas de solution viable : imposer une semaine suscitera des réticences et laisser le libre choix à chaque formation posera des problèmes en raison des mutualisations.

Mme Rahou s'interroge sur l'instauration d'une semaine de fermeture estivale supplémentaire et sur son impact sur les inscriptions de juillet. Elle signale que le passage de cette fermeture à 4 semaines risque de pénaliser les contractuels BIATSS qui n'auront pas assez de jours de congés.

M. Ballesta annonce la mise en œuvre d'une procédure dématérialisée de l'inscription administrative dès cet été pour une partie des étudiants. Cette procédure sera étendue à l'ensemble des inscriptions en 2017-2018 et devrait permettre de dégager du temps.

M. Valat répond que cette proposition émanant de la Direction de l'université est soumise à un avis du CT.

Mme Rahou signale que la dématérialisation des inscriptions n'entraînera pas de diminution du nombre d'inscrits.

Mme Miras précise que si cette procédure modifie notre organisation, les étudiants continueront à s'inscrire pendant la période de fermeture estivale et le nombre de vacataire nécessaire ne diminuera pas.

Mme Jouin souhaite que le bureau communique l'avancée de ses travaux aux membres de la CFVU au fur et à mesure des réunions afin de clarifier les positions prises.

Mme Dubouilh pense qu'il est important d'informer les membres des étapes de travail.

M. Laluque souhaite revenir sur les modalités des épreuves anticipées de décembre :

- UE dont le volume d'enseignement est inférieur à 12 semaines et non dispensée en semaine 13
- aucun examen ne devra concerner les formations ouvertes en FAD (Espagnol, Histoire, Lettres).

Il appelle également à la vigilance afin d'éviter tout chevauchement entre un devoir de CC et un partiel.

M. Ballesta répond qu'il est réglementairement impossible d'organiser des épreuves de CC dans le temps dévolu aux examens terminaux.

Afin de prendre en compte les difficultés organisationnelles liées aux examens, seules les épreuves écrites de master pourront être envisagées sur cette période d'examen anticipés.

Mme Durrans souhaite que le principe de réserver cette période à des cours de moins de 12 séances soit affiné afin de permettre l'organisation des examens de labo enseignés sur 12 semaines mais qui ne nécessitent toutefois aucune révision.

Mme Rahou signale que le bureau s'était engagé à dédier cette période uniquement à l'organisation d'oraux.

Elle rappelle que la quasi-totalité des TD finissent en semaine 13.

M. Perot ne comprend pas pourquoi des structures extérieures nationales nous imposent un bornage.

Il se dit choqué qu'un calendrier laisse entrevoir la souffrance de collègues qui s'inquiètent de ne pas pouvoir faire leur travail dans des conditions satisfaisantes.

Il demande aux élus étudiants de faire confiance à la communauté BIATSS et enseignante dévouée à leur cause. L'organisation temporelle des évaluations fait partie de la responsabilité pédagogique des enseignants et il est évident qu'ils souhaitent la réussite de leurs étudiants.

Mme Jouin prévient que les élus étudiants entendent sécuriser les modalités d'organisation anticipée des examens dans la mesure où l'ensemble de leurs propositions émises en bureau n'ont pas été retenues. Elle a le sentiment d'être dans son rôle de représentante étudiante en fixant un compromis à un calendrier avec lequel ils sont partiellement en désaccord.

M. Ballesta rappelle l'engagement pris au sein du bureau de garantir aux étudiants une période de révision en semaine 13.

La question fondamentale réside dans la possibilité d'une dérogation en intégrant dans la période des oraux notamment les labos en LLCER et LEA.

M. Lалуque souligne l'importance de favoriser les oraux sur cette période. Il pense que l'évaluation des labos peut être ajoutée.

Mme Jouin signale que certaines matières fondamentales dont la civilisation sont également évaluées à l'oral.

Mme Durrans dit que les labos représentent une part importante des oraux en UFR Langues. Elle s'accorde sur le principe visant à ne pas placer d'oraux nécessitant des révisions.

Mme Maltone souhaite également garantir un temps de révision suffisant pour les écrits et oraux à contenu.

Mme Rachmuhl souhaite que cette question soit laissée à l'appréciation des formations.

M. Lалуque demande qu'une fois le cadrage fixé par chaque UFR, il soit soumis à la CFVU.

M. Ballesta propose qu'un point d'information soit donné aux élus de la CFVU.

Mme Miras ajoute que les UFR devront définir les épreuves entrant dans le cadrage arrêté par la CFVU. Les épreuves retenues devront être "matériellement organisables" pour le bureau des examens (épreuves non mutualisées entre plusieurs formations, sur des effectifs d'étudiants déterminés, ...)

M. Valat prévient qu'une fois le choix des épreuves effectué par l'UFR, ce sera au bureau des examens de déterminer le calendrier.

Mme Carribon pense qu'il faut déterminer un cadrage afin d'aiguiller les conseils d'UFR.

M. Arcelin rappelle qu'il y a 250 oraux à organiser et pose la question de la viabilité d'un calendrier fixant un cadrage trop restrictif.

Il demande de faire confiance aux équipes pédagogiques.

Mme Jouin regrette qu'aucun cadrage ne soit aujourd'hui fixé alors que cette discussion est entamée depuis le choix du calendrier en bureau CFVU.

M. Ballesta propose de passer au vote du calendrier assorti de la réserve suivante, à savoir que les dates des épreuves anticipées soient réservées à l'organisation d'épreuves orales ou d'épreuves écrites sanctionnant des UE ou ECUE se terminant avant la semaine du 11 au 15/12/2017. Une attention particulière sera portée aux enseignements proposés à distance pour l'organisation des examens afin de ne pas pénaliser les étudiants inscrits en régime dispensé.

Résultat du vote :

Votants :	36
Suffrages exprimés :	36
Pour :	13
Contre	5
Abstention	18

➔ **La CFVU adopte le calendrier universitaire 2017/2018.**

III/ CALENDRIERS PARTICULIERS 2017-2018 : DEFLE, ÉCOLE DOCTORALE, DAEU, CLBM

La délibération relative à ces calendriers est reportée à la CFVU du mois d'avril.

IV/ CALENDRIER ET PROCÉDURE D'ADMISSION DES LICENCES ET LICENCES PROFESSIONNELLES

M. Ballesta indique que les étudiants inscrits pour la première fois en enseignement supérieur ou sollicitant une réorientation externe et âgé de moins de 26 ans relèvent du portail APB² et d'un calendrier national commun à tous les établissements d'enseignement supérieur.

Les autres demandes d'admission (à l'exception de titulaires diplômés étrangers hors Union Européennes) relèvent du portail Apoflux et d'un calendrier propre aux établissements.

Calendrier Apoflux UBM :

UFR Humanités

Filières générales						
Licences	Ouverture Apoflux	Fermeture Apoflux	DL complémentaires	Pièces	Commission/ entretien	Publication avis
	15 mai	22 juin	30 juin		Du 3 au 7 juillet	13 juillet
Filières à capacité d'accueil						
Arts plastiques L1	10 avril	05 mai	12 mai		Semaine 20	9 juin
Arts plastiques L2 L3	24 avril	19 mai	26 mai		Semaine 23	23 juin
Design L1	10 avril	05 mai	12 mai		Semaine 20	9 juin
Design L2 L3	24 avril	19 mai	26 mai		Semaine 23	23 juin
Cinéma L1	10 avril	05 mai	12 mai		Semaine 20	9 juin
Cinéma L2 L3	24 avril	19 mai	26 mai		Semaine 23	23 juin
Théâtre	10 avril	05 mai	12 mai		Semaine 20	9 juin
Danse	10 avril	05 mai	12 mai		Semaine 20	9 juin
Musicologie	10 avril	05 mai	12 mai		Semaine 20	9 juin
Chanson française (L3)	10 avril	05 mai	12 mai		Semaine 20	9 juin
Archéologie	10 avril	05 mai	12 mai		Semaine 20	9 juin
Archéologie L2 L3	24 avril	19 mai	26 mai		Semaine 23	23 juin
C.H.S.	10 avril	05 mai	12 mai		Semaine 20	9 juin

² Admission Post Bac

Philosophie Anglais	10 avril	05 mai	12 mai	Semaine 20	9 juin
Diplômes universitaires					
Latin	15 mai	22 juin	30 juin	Semaine 27	13 juillet
Grec	15 mai	22 juin	30 juin	Semaine 27	13 juillet

UFR Langues et civilisations

Filières générales						
Licences	Ouverture Apoflux	Fermeture Apoflux	DL complémentaires	Pièces	Commission/entretien	Publication avis
	15 mai	22 juin	30 juin		Du 3 au 7 juillet	13 juillet
Filières à capacité d'accueil						
Licence pro DI PME	12 avril	09 mai	17 mai		15 mai au 1er juin	12 juin

UFR STC

Filières générales						
Licences	Ouverture Apoflux	Fermeture Apoflux	DL complémentaires	Pièces	Commission/entretien	Publication avis
Licence Géographie, aménagement Excepté L3 AUDT	02 mai	31 mai	07 juin		8 au 23 juin	30 juin
Filières à capacité d'accueil						
Licences	Ouverture Apoflux	Fermeture Apoflux	DL complémentaires	Pièces	Commission/entretien	Publication avis
L3 Aménagement AUDT	26 avril	20 mai	27 mai		19 au 22 juin	26 juin
Sciences de l'information et communication	18 avril	12 mai	24 mai		25 mai au 09 juin	16 juin
Information et communication Allemand	18 avril	12 mai	19 mai		25 mai au 09 juin	16 juin
Information et communication Espagnol	18 avril	12 mai	19 mai		25 mai au 09 juin	16 juin
Information et communication Anglais	18 avril	12 mai	19 mai		25 mai au 09 juin	16 juin
Licence professionnelle VAMTR	24 avril	08 juin	22 juin		09 au 22 juin	23 juin
Licence professionnelle CPSIDD	12 mai	06 juin	11 juillet		06 au 30 juin	12 juillet

Nouveautés par rapport aux calendriers des années antérieures :

- plus grande harmonisation des dates entre les filières générales;
- les dates de dépôt de dossier sont dans l'ensemble plus tardives que les années précédentes;
- les filières à capacité d'accueil ont aligné leur calendrier sur celui d'APB.

M. Lалуque signale que l'intégralité de la campagne d'admission se termine avant la publication des résultats de session 2.

Mme Rahou rappelle que ce calendrier répond à une obligation réglementaire fixée par la loi silence vaut accord, qui impose un délai maximum de réponse de 2 mois après réception du dossier complet de l'étudiant.

La publication des avis définitifs est fixée au 13 juillet afin de permettre aux étudiants de procéder à leur inscription avant la fermeture estivale de l'université le 28 juillet et garantir une inscription administrative et pédagogique avant la semaine de rentrée.

M. Lалуque souligne que le choix de ce calendrier pénalise l'étudiant qui souhaite se réorienter après la publication des résultats de seconde session.

Mme Rahou rappelle que l'étudiant peut constituer jusqu'à six dossiers d'admission Apoflux et qu'il peut faire le choix d'y donner suite ou pas. Elle signale l'existence d'une procédure de dérogation s'adressant aux étudiants n'ayant pas pu constituer un dossier dans les délais impartis pour un motif déterminé : maladie, décès, mutation familiale, ...

Mme Miras ajoute que la commission pédagogique en charge du dossier peut émettre un avis favorable sous réserve de fournir les résultats de seconde session.

M. Laluque prévient qu'une partie des étudiants attendent les résultats de session 2 pour choisir de se réorienter. Il demande donc une meilleure communication sur le droit des étudiants à effectuer une demande de dérogation.

Mme Miras répond que l'étudiant doit anticiper son orientation et rappelle que la procédure de dérogation est réservée aux étudiants en situation particulière.

Mme Duféal ajoute que le jury de session 1 organisé durant le mois de mai permet déjà à l'étudiant de faire un bilan de son année.

Mme Carribon propose de mieux communiquer sur la procédure d'admission lors de la semaine de remédiation.

M. Fröhlich fait écho aux inquiétudes portées par certains collègues enseignants face à cette clôture anticipée et rapporte leur demande d'un élargissement de cette période de candidature.

Mme Rahou rappelle que ce calendrier émane d'un travail mené en collaboration avec les UFR et qu'élargir la période est rendu impossible par la promulgation de la loi SVA³. Elle rappelle que cette année la réorientation interne se fait via Apoflux et la réorientation externe via Admission Post-Bac.

M. Ballesta pense que la crainte de déperdition d'effectif exprimée par le département d'histoire concerne principalement les demandes de réorientations externes ; or elles ne sont plus concernées par ce calendrier.

Il propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	35
Suffrages exprimés :	35
Pour :	33
Abstention	2

➡ La CFVU adopte le calendrier et la procédure d'admission 2016/2017 des licences et licences professionnelles.

³ Loi Silence vaut accord

V/ RÉSULTAT COMMISSION FSDIE

M. Diop présente les résultats de la commission FSDIE.

42 en 2016

Nombre total de projets reçus	47
Nombre de projets associatifs	40
Nombre de projets individuels	7
Montant total des subventions demandées	57 461,13 €
Montant total des demandes associatives	49 921,13 €
Montant total des demandes individuelles	7 540,00 €
Montant total des subventions accordées	29 677,00 €
Montant accordé aux associations	26 377,00 €
Montant accordé aux individuels	3 300,00 €
Enveloppe disponible	35 000,00 €

Cette 2nde session est ouverte aux associations non domiciliées à l'UBM. Neuf projets ont été déposés par des associations extérieures à l'UBM.

La typologie des projets porte sur le cinéma, le théâtre, l'international (voyages d'études, solidarité), soutien à des journaux ou revues, organisation ou participation à des événements (forum, colloques, festivals).

Observations de la DVU⁴:

- fort besoin d'accompagnement de la DVU aux porteurs de projets pour le montage financier des dossiers;
- les projets relatifs à l'insertion professionnelle des étudiants requièrent une plus forte implication (notamment financière) des UFR dans l'accompagnement des projets.

Mme Maltone souhaite savoir pourquoi le projet l'afterwork porté par les étudiants du master LAI n'a reçu aucune aide de la part du FSDIE.

M. Diop signale un état d'avancement insuffisant du projet par rapport à la date d'organisation, des approximations dans l'étude budgétaire et notamment dans le choix de location de la salle très onéreuse. Les membres de la commission ont proposé une mise en relation avec un château dans le secteur de Pessac avec une location de salle et une dégustation de vin pour un coût inférieur.

Mme Duféal félicite M. Diop pour cette présentation.

Elle regrette l'absence de soutien de la part du FSDIE à l'association A.E.G.B pour son projet Géocampus, projet qui a eu lieu le 11 mars à la MDE de l'UBM et visant à former les responsables associatifs, accueillir des professionnels et favoriser les liens et la création de réseaux.

Elle signale également la déception des étudiants de l'association face au refus de financement de leur projet de voyage.

M. Diop répond que cette association a obtenu un financement de 900 € pour le projet Géocampus. Elle n'a par contre pas obtenu de financement pour son projet de voyage qui ne rentre pas dans les critères de subvention du FSDIE en raison de son programme trop récréatif.

M. Ballesta propose de passer au vote.

⁴ Direction Vivre à l'Université

Résultat du vote :

Votants :	33
Suffrages exprimés :	33
Pour :	31
Abstention	2

➤ **La CFVU valide le résultat de la commission FSDIE du 8 mars 2017.**

VI/ CONVENTIONS DE FORMATION

M. Valat présente le renouvellement de la convention relative à la licence "délocalisée" mention information-communication de l'UBM avec l'université de Galatasaray (Turquie) et approbation d'un avenant à la convention avec l'université de Lomé (Togo).

Ces conventions déterminent les équivalences des enseignements en licence de sciences de l'information et de la communication proposées par les universités partenaires et leur reconnaissance dans la licence de l'UBM. Les étudiants turcs et togolais participant au programme qui valident leur licence nationale valident parallèlement la licence de l'UBM.

Mme Rahou souhaite faire quelques remarques sur la convention passée avec l'université de Galatasaray :

A l'article 2 – Textes de référence, elle souhaite que l'année soit ajoutée à l'arrêté du 1^{er} août relatif à la licence et propose d'éventuellement ajouter comme texte de référence l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master.

A l'article 15 – Délivrance du diplôme de licence (3) : *Pour être diplômés de la Licence Sciences de l'information et de la communication, mention Information-communication délivrée par Bordeaux Montaigne (Annexe 8), les étudiants de GSÜ devront avoir fourni avant la fin de la première année d'inscription à Bordeaux Montaigne l'attestation de réussite au DELF B2*, elle trouve dommage que la réussite au DEFL B2 ne soit pas demandé au moment du recrutement.

A l'article 18 – Durée de la convention, elle signale que cette convention est effective sur le contrat quinquennal en cours soit 2016-2021.

Enfin, elle demande auprès de quelle université les étudiants payent leurs droits d'inscription.

Mme Carribon souligne la gratuité des universités en Turquie. Les droits d'inscriptions seront versés par les étudiants de l'université de GSÜ⁵ sur le compte bancaire de l'université Bordeaux Montaigne avant le 31 octobre de l'année universitaire d'inscription.

M. Ballesta propose de passer au vote de l'accord de délocalisation de diplôme entre l'université Bordeaux Montaigne et l'université de Galatasaray.

Résultat du vote :

Votants :	33
Suffrages exprimés :	33
Pour :	33

⁵ Université de Galatasaray, Turquie

➡ **La CFVU valide l'accord pour une délocalisation de diplôme entre l'université Bordeaux Montaigne et l'université de Galatasaray.**

M. Ballesta propose de passer au vote de l'accord de délocalisation de diplôme entre l'université Bordeaux Montaigne et l'université de Lomé.

Résultat du vote :

Votants :	33
Suffrages exprimés :	33
Pour :	33

➡ **La CFVU valide l'accord pour une délocalisation de diplôme entre l'université Bordeaux Montaigne et l'université de Lomé.**

VII/ PIA3 : VOLET FORMATION

M. Ballesta indique que le Programme Investissements d'Avenir (PIA) destiné à financer des actions et des projets d'excellence dans l'enseignement supérieur et la recherche et dans le cadre duquel a été labellisé l'IDEX université de Bordeaux ainsi que le Labex LaScArBx (Sciences archéologiques de Bordeaux), auxquels participe l'université Bordeaux Montaigne, vient d'entrer dans sa phase 3.

Parmi les actions prévues au titre du PIA 3, deux volets intéressent notre établissement :

- **Un volet formations** qui a pour objet la création de nouveaux cursus en premier cycle universitaire. Le principe directeur est celui d'une diversification de l'offre de formation universitaire afin de mieux tenir compte de l'augmentation des effectifs et de l'hétérogénéité des profils.

Le volet formation se décline en 3 axes pour lesquels une dotation globale de 250 millions d'euros est prévue sur 10 ans.

1) La création de nouveaux cursus en premier cycle universitaire.

La réussite en Licence est la cible prioritaire.

L'appel à projets invite à expérimenter de nouvelles pratiques :

- Proposer de nouveaux rythmes d'apprentissage
- Des méthodes pédagogiques innovantes
- Modularisation des enseignements

2) La formation tout au long de la vie

3) L'accompagnement de l'offre de formation par le numérique en favorisant en particulier la poursuite d'études à distance

- **Un volet formation et recherche** avec la création d'écoles universitaires de recherche

Un premier cycle de **réunion de travail** est organisé, **jeudi 23 mars 2017 en Salle des Actes** :

- de 10 heures à 11 heures pour les projets "École Universitaire de Recherche"
- de 11 heures à 12 heures pour les projets "Nouveaux Cursus".

VIII/ FORUM DES MASTERS

M. Hauquin signale qu'un forum des masters sera organisé les 21 et 23 mars de 10h00 à 14h00 dans le hall du bâtiment administratif. Celui-ci a pour objet d'informer les candidats à l'entrée en 2^{ème} cycle sur

les nouvelles modalités d'admission et de capacités d'accueil mais aussi de proposer un espace d'échanges entre les étudiants et les équipes de formation. Les étudiants seront éclairés sur leur choix d'orientation par la communication des prérequis nécessaires à la poursuite d'études et sur l'insertion professionnelle des parcours de master.

Trois stands seront organisés, un par UFR ainsi qu'un stand dédié aux masters MEEF⁶.

Un espace d'information générale regroupant le CFA, le POSIP et la Direction de la Scolarité accueillera les étudiants pour toutes les questions relatives à l'orientation, l'admission dans les formations ou à l'apprentissage.

M. Lалуque demande qu'un courriel de rappel soit envoyé aux étudiants de L3.

M. Ballesta propose l'envoi d'un courriel à la liste tous étudiants par la DGS⁷.

Il salue la mise en place rapide de ce forum suite aux nouvelles modalités d'admission et espère l'année prochaine l'organisation d'un forum élargi à d'autres formations.

IX/ APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI)

Cette information est reportée à la CFVU du mois d'avril.

X/ BILAN DES JOURNÉES DU FUTUR ÉTUDIANT

L'information relative aux Journées du Future Étudiant est reportée à la CFVU du mois d'avril.

XI/ PRÉSENTATION DE L'ALTERNANCE

La présentation de l'alternance est reportée à la CFVU du mois d'avril.

XII/ QUESTIONS DIVERSES

Mme Duféal signale l'organisation le jeudi 18 mai de 14h à 20h d'une cartopartie durant laquelle un groupe d'openstreetmappers et de novices se déplacent au sein d'une zone définie pour la cartographie sur la plateforme OpenStreetMap, sorte de Wikipédia de la cartographie.

Pour chaque session de cartopartie, la zone est divisée et répartie entre les participants qui relèvent (en voiture, à vélo, à pied...) tous les éléments (accès, voies, rampes, bancs...) pouvant être répertoriés au sein de la plateforme.

Au mois d'octobre 2016 a été organisée une déambulation (cartopartie) sur le campus universitaire visant à identifier différents points d'intérêts pouvant enrichir cette cartographie (équipements urbains, pistes cyclables, ...)

Cette nouvelle cartopartie, ouverte à toute la communauté, sera principalement axée sur l'accessibilité et la cartographie d'intérieur.

La zone concernée sera les bâtiments de l'Université Bordeaux Montaigne et les espaces publics du campus autour de l'arrêt de Tram Montaigne.

⁶ Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation

⁷ Direction Générale des Services



<http://nominatim.openstreetmap.org/search.php?q=campus+pessac%2C+France&polygon=1&viewbox=>
M. Ballesta propose à Mme Duféal de présenter les résultats de cette cartopartie lors d'une prochaine CFVU.

En l'absence d'autres questions diverses, la séance est levée à 13H05.

La Présidente,

Signé

Hélène VELASCO-GRACIET

Annexe :



Projet de calendrier universitaire 2017-2018

sept-17	oct-17	nov-17	déc-17	janv-18	févr-18	mars-18	avr-18	mai-18	juin-18	juil-18	aout 2018
01 V	01 D	01 M	01 V	01 L	01 J	01 J	01 D	01 M	01 V	01 D	01 M
02 S	02 L	02 J	02 S	02 M	02 V	02 V	02 L Pâques	02 M Exams	02 S	02 L	02 J
03 D	03 M	03 V	03 D	03 M	03 S	03 S	03 M 11	03 J Session 1-S2	03 D	03 M	03 V
04 L Semaine de rentrée	04 M	04 S	04 L 12	04 J	04 D	04 D	04 M	04 V convocation session 2	04 L	04 M	04 S
05 M	05 J	05 D	05 M	05 V	05 L 4	05 L 7	05 J	05 S	05 M	05 M	05 D
06 M	06 V	06 L 8	06 M	06 S	06 M	06 M	06 V	06 D	06 M	06 V	06 L
07 J	07 S	07 M	07 J	07 D	07 M	07 M	07 S	07 L	07 J	07 S	07 M
08 V	08 D	08 M	08 V	08 L Exams Session 1-S1	08 J	08 J	08 D	08 M Victoire 45	08 V	08 D	08 M
09 S	09 L	09 J	09 S	09 M	09 V	09 V	09 L 12	09 M	09 S	09 L	09 J
10 D	10 M	10 V	10 D	10 M	10 S	10 S	10 M	10 J ascension	10 D	10 M	10 V
11 L Début CM 1	11 M	11 S	11 L 13	11 J	11 D	11 D	11 M	11 V	11 L	11 M	11 S
12 M	12 J	12 D	12 M	12 V	12 L 5	12 L 8	12 J	12 S	12 M	12 J	12 D
13 M	13 V	13 L 9	13 M	13 S	13 M	13 M	13 V	13 D	13 M	13 V	13 L
14 J	14 S	14 M	14 J	14 D	14 M	14 M	14 S vacances*	14 L Remise notes	14 J	14 S	14 M
15 V	15 D	15 M	15 V	15 L Début S2 1	15 J	15 J	15 D	15 M	15 V	15 D	15 M
16 S	16 L	16 J	16 S	16 M	16 V	16 V	16 L	16 M	16 S	16 L	16 J
17 D	17 M	17 V	17 D	17 M	17 S vacances*	17 S	17 M	17 J jurys	17 D	17 M	17 V
18 L	18 M	18 S	18 L	18 J	18 D	18 D	18 M	18 V	18 L Session 2	18 M	18 S
19 M	19 J	19 D	19 M	19 V	19 L	19 L 9	19 J	19 S	19 M	19 J	19 D
20 M	20 V	20 L 10	20 M	20 S	20 M	20 M	20 V	20 D	20 M	20 V	20 L
21 J	21 S	21 M	21 J	21 D	21 M	21 M	21 S	21 L Pentecôte	21 J	21 S	21 M
22 V	22 D	22 M	22 V	22 L 2	22 J	22 J	22 D	22 M publication	22 V	22 D	22 M
23 S	23 L	23 J	23 S vacances*	23 M	23 V	23 V	23 L Exams Session 1-S2	23 M	23 S	23 L	23 J
24 D	24 M	24 V	24 D	24 M	24 S	24 S	24 M	24 J	24 D	24 M	24 V
25 L	25 M	25 S	25 L	25 J	25 D	25 D	25 M	25 V	25 L	25 M	25 S
26 M	26 J	26 D	26 M	26 V	26 L 6	26 L 10	26 J	26 S	26 M	26 J	26 D
27 M	27 V	27 L 11	27 M	27 S	27 M	27 M	27 V	27 D	27 M	27 V	27 L
28 J	28 S vacances*	28 M	28 J	28 D	28 M	28 M	28 S	28 L	28 J	28 S	28 M
29 V	29 D	29 M	29 V	29 L	29 M	29 J	29 D	29 M	29 V	29 D	29 M
30 S	30 L	30 J	30 S	30 M	30 V	30 V	30 L	30 M	30 S	30 L	30 J
	31 M		31 D	31 M	31 S	31 S		31 J		31 M	31 V

Légende

Période d'enseignement
*Période de vacances qui ne concerne pas nécessairement les filières à orientation professionnelle
Période d'exams

Données informatives : en italique

<i>période de fermeture de l'université</i>
<i>A valider</i>